

Logement social : controverses autour des dirigeants d'Adoma

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 5 JUIN 2015

En charge du logement des populations les plus démunies, Adoma sera privatisée le 1^{er} juin. Cette réforme explosive s'accompagne de la désignation de nouveaux dirigeants, qui sont contestés. L'un d'eux est le futur directeur général, dont les faits d'armes passés à Lyon attisent de nombreuses critiques. Le second est un responsable CGT, qui est mis en cause par le syndicat... CGT de l'entreprise pour sa « forte connivence » avec la direction.

C'est un immense bouleversement que va connaître, le 1^{er} juin, Adoma, une société plus connue dans le passé sous le nom de Sonacotra et qui est le premier opérateur national pour l'accueil des demandeurs d'asile, dans le secteur de l'hébergement adapté aux situations de grande précarité ou dans l'accueil des gens du voyage. À l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, l'entreprise va en effet être privatisée et son conseil d'administration sera profondément renouvelé, de même que la direction de l'entreprise, avec notamment la cooptation de deux personnalités qui alimentent la controverse et qui symbolisent à elles seules le séisme que va vivre la société.

La première de ces deux cooptations va profiter à Jean-Philippe Gasparotto, le responsable CGT de la Caisse des dépôts (CDC), qui va faire son entrée au conseil non pas en qualité d'administrateur élu par les salariés mais, de manière surprenante, sur proposition de la direction de l'entreprise, ce qui suscite l'indignation du... syndicat CGT d'Adoma! Et la deuxième cooptation va profiter à Jean-Paul Clément, qui va devenir directeur général de la société, ce qui suscite également l'inquiétude des syndicats, car dans ses anciens postes, l'intéressé n'a pas laissé que de bons souvenirs. Mediapart a en particulier découvert que du temps où il était le directeur de la société de gestion immobilière de la Ville de Lyon, Jean-Paul Clément a donné des instructions pour faire

des travaux dispendieux dans un logement occupé par un journaliste connu de la ville, qui a fait ses classes dans le journal d'extrême droite *Minute*.

Examinons d'abord la première de ces deux cooptations. Si elle est importante, c'est qu'elle va alimenter une crise qui couvait depuis de longs mois et qui est désormais devenue publique: le principal responsable de la CGT de la Caisse des dépôts est, de fait, mis en cause par des syndicalistes de sa propre confédération pour la « forte connivence » qu'il entretient avec l'un des dirigeants de la Caisse. L'histoire retient l'attention à double titre: d'abord parce qu'elle a pour origine une réforme importante et contestée, qui va conduire à la privatisation d'Adoma; ensuite, parce qu'elle met à jour les difficultés innombrables que rencontrent parfois les militants qui entendent défendre les pratiques du syndicalisme indépendant.

Cette crise qui traverse la CGT trouve en effet sa source dans une réforme d'importance, qui va conduire à la privatisation d'Adoma (lire **Logement des plus démunis : vers la privatisation d'Adoma**). À l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 1^{er} juin, le capital d'Adoma, qui remplit des missions d'intérêt général, va être bouleversé. Jusqu'à présent, Adoma était en droit une société d'économie mixte d'État, contrôlée à 57% par l'État, les 43% restants étant contrôlés par la Société nationale immobilière (SNI), filiale de la Caisse des dépôts et premier bailleur social en France. Le 1^{er} juin, Adoma va perdre son statut de société d'économie mixte d'État pour n'être plus qu'une société d'économie mixte: à cette échéance, la SNI va en effet contrôler 57% du capital et l'État seulement 43 %.

Pour le syndicat CGT d'Adoma, il s'agit donc d'une réforme majeure, pour d'innombrables raisons. D'abord, le changement de statut de la société aura pour effet que celle-ci ne sera plus couverte par la loi de 1983 qui réserve des sièges aux conseils d'administration pour les représentants élus des salariés. Et deuzio, les syndicalistes redoutent qu'en entrant définitivement dans le giron de la

SNI –qui assure la gérance de l’entreprise depuis quatre ans–, Adoma ne soit soumise à la logique financière de son actionnaire. Depuis plusieurs années, les syndicalistes font en effet grief à la direction de la SNI de se détourner de ses missions sociales pour se recentrer prioritairement sur le logement intermédiaire et surtout, financer son développement en recherchant des gisements de «plus-values latentes».

Or, Adoma est riche en gisement de « plus-values latentes » de ce type. Dans les décennies 1950 et 1960, des nombreux foyers Sonacotra accueillant des travailleurs immigrés ont en effet été construits à la périphérie des villes. Mais l’urbanisation galopante intervenue les décennies suivantes a eu pour effet que ces constructions ont été englobées dans les centres urbains, et le foncier a pris depuis une valeur considérable.

D’où la crainte des syndicalistes : dans une logique financière, la SNI pourrait être tentée de céder certains biens immobiliers détenus par Adoma, pour reconstruire des logements à la périphérie beaucoup plus lointaine des villes. En somme, la privatisation d’Adoma pourrait avoir pour conséquence de soumettre la société à une logique financière, au mépris de celle de mixité sociale.

On pourrait certes objecter que la Caisse des dépôts est une institution financière publique et que la privatisation n’en est pas véritablement une. L’argument n’est toutefois pas de nature à apaiser les inquiétudes syndicales. D’abord, à cause de la recherche de ces « plus-values latentes », qui est au cœur de la stratégie de la SNI. Ensuite, parce que le capital pourrait encore évoluer. En 2010, l’Union des entreprises et des salariés pour le logement (UESL – l’ex-1% Logement) a fait un apport en compte courant à Adoma de 25 millions d’euros, et une clause pourrait permettre à l’avenir que cette somme soit convertie en part du capital, et donc à l’organisme de monter jusqu’à 20% du capital de la société d’économie mixte. Or, si, sur le papier, l’UESL est un organisme paritaire, dans les faits, c’est le Medef qui en assure le pilotage. Ce qui renforce les craintes des syndicalistes.

Seulement voilà ! Le syndicat CGT d’Adoma a fort à faire pour se faire entendre. D’abord, parce que Manuel Valls a donné son feu vert à cette absorption d’Adoma par la SNI, mais aussi parce que le responsable CGT de la Caisse des dépôts, Jean-Philippe Gasparotto, a pris fait et cause pour la SNI et son président, André Yché, dont il est proche. Résultat: à chaque fois que le syndicat CGT d’Adoma a fait valoir dans les instances représentatives du personnel que ce projet de privatisation l’inquiétait, la direction de la SNI et de la CDC a fait la sourde oreille, en faisant comprendre qu’ils avaient Jean-Philippe Gasparotto dans leur poche.



André Yché (à gauche), Jean-Philippe Gasparotto (au centre)

Du coup, au sein même de la CGT, l’affaire a tourné au vinaigre. Et à l’unanimité, le 7 avril, la commission exécutive du syndicat CGT d’Adoma a décidé d’adresser une « *demande de soutien* » à Philippe Martinez, le nouveau secrétaire général de la CGT. Dans ce courrier (dont on peut lire la teneur dans sa version intégrale sous l’onglet Prolonger de cet article), le syndicat rappelle d’abord ce qu’il a fait contre le projet de privatisation : « *Nous avons manifesté le 28 mars 2011 avec plus de 1 000 salariés contre cette prise de contrôle, nous avons rencontré nos ministères de tutelle (Logement, Intérieur, Finances) à plusieurs reprises pour porter la défense de l’insertion des plus démunis par le logement en accord avec nos revendications confédérales. La privatisation d’Adoma a été dénoncée par la presse, par les politiques que nous avons interpellés, par des associations et des syndicats au travers d’une pétition en ligne.* »

La « forte connivence » du responsable CGT de la Caisse des dépôts

Mais ensuite, le syndicat entre dans le vif du sujet : « *Notre bataille a déchaîné les foudres des directions générales d’Adoma et du groupe*

SNI qui n'ont pas hésité à nous menacer, à nous discriminer, mais aussi à nous attaquer de façon nauséabonde au travers d'articles de presse. [...]. Malheureusement, on trouve dans chacun de ces articles des références à la position de la CGT CDC qui est favorable à cette montée au capital, ce que n'a pas manqué de nous rappeler notre direction lors des diverses réunions de négociation devant les autres organisations syndicales. Les actions du Secrétaire de la CGT CDC (Jean-Philippe Gasparotto) vont donc à l'encontre de toutes les actions que nous avons mises en place pour défendre les salariés et les missions d'Adoma : nous pensons qu'une forte connivence existe entre lui et André Yché (Président du Directoire du Groupe SNI) depuis qu'il a été détaché auprès de la direction SNI. De plus la politique actuelle du Groupe SNI semble plus que paradoxale : Elle s'affiche en matière de logement social (Cf La prise de contrôle d'Adoma), tout en prônant la construction de logements plus chers et moins sociaux, dit[s] "intermédiaires". Du coup, on ne peut que douter de l'engagement de ses dirigeants pour "l'intérêt général". Et le silence de la CGT SNI et CDC sur les différentes dérives du groupe ne font [fait] que renforcer nos doutes sur la défense des orientations confédérales sur le logement par ces syndicats. »

La Fédération nationale des salariés de la construction, bois, ameublement (FNCSBA-CGT) à laquelle appartient le syndicat d'Adoma a, elle-même, pris position. Dénonçant le « désengagement de l'État », elle a apporté le 14 janvier son soutien aux militants d'Adoma : « C'est avec cette légitimité que nous partageons cette analyse, vos propositions et soutenons le combat engagé par votre syndicat auprès des salariés. »

Cette crise au sein de la CGT, qui a donc pris une tournure publique, s'est encore creusée depuis que cette « demande de soutien » a été adressée au nouveau secrétaire général de la confédération. Car le président de la SNI, André Yché, et le responsable de la CGT Caisse des dépôts, Jean-Philippe Gasparotto, ont depuis donné un nouveau signe de leur proximité

et de leur bonne entente – pour ne pas parler de leur « forte connivence » : le premier a en effet décidé de coopter le second comme administrateur d'Adoma.

Que des syndicalistes siègent comme administrateurs élus par les salariés, c'est naturellement pratique courante : c'était d'ailleurs ce que connaissait Adoma jusqu'à aujourd'hui. Mais que des syndicalistes deviennent administrateurs d'une société en étant non pas élus par les salariés, mais désignés par le PDG, et de surcroît pour appliquer une politique contraire au syndicat de l'entreprise : voilà qui est pour le moins inhabituel. C'est pourtant à cet exercice que va se prêter le syndicaliste Jean-Philippe Gasparotto : adoubé par le président et non par les salariés de l'entreprise, il va y défendre la logique de la privatisation contre laquelle s'insurge... le syndicat CGT de l'entreprise.

Et l'affaire prend un relief moins anodin qu'il n'y paraît. Car la CGT de la Caisse des dépôts est l'un des syndicats importants de la Fédération CGT des finances, qui a toujours eu des penchants très droitiers ; laquelle fédération est un membre fondateur de l'association Attac ou encore l'un des pivots de l'association Droit au logement. L'étrange collusion entre le principal dirigeant CGT de la Caisse des dépôts et la direction de la SNI est donc suivie de près, et depuis longtemps, par de très nombreuses autres organisations syndicales de toutes sensibilités, qui interviennent dans le secteur public financier ou celui du logement social, car elle a fortement freiné les initiatives communes, qui sont une tradition. En particulier, elle pèse depuis longtemps.

La seconde cooptation qui retient l'attention et risque d'alimenter la controverse est donc celle de Jean-Paul Clément, qui va devenir directeur général d'Adoma. Peu apprécié des organisations syndicales de la société, l'intéressé a fait toute sa carrière dans des organismes liés à la SNI. En particulier, il a été jusqu'à la mi-2011 le directeur général de **la SACVL**, la société de construction et de gestion immobilière de la Ville de Lyon, fondée en 1954 par Édouard Herriot.

Cherchant à comprendre la défiance des syndicats, Mediapart a fait parler beaucoup d'acteurs du logement social à Lyon, et a découvert, par exemple, cette histoire. En avril 2011, à une époque où Jean-Paul Clément était donc toujours directeur général de la SACVL, des travaux dispendieux ont été entrepris pour rénover de fond en comble un appartement de 126 m² occupé par un journaliste, dans le 2^e arrondissement de la ville. Mediapart a pu consulter les factures : elles font apparaître que les travaux ont coûté au total 85 670,79 euros. Il est souvent mentionné par les services de la SACVL qu'ils ont été engagés sur instruction du directeur général. « *Demande DG SACVL* », lit-on fréquemment sur les feuilles récapitulant les travaux. Sur l'un des documents, on relève même cette mention : « *Reconstitution des plinthes et jambages de cheminées en matériaux composites + peinture à effet (une solution sans coût supplémentaire avait été proposée par le plâtrier mais refusée par le locataire qui avait considéré qu'elle n'était pas suffisamment esthétique).* » On comprend ainsi que les services jugent souvent ces travaux superflus, ou du moins, que ceux-ci ont dérogé aux procédures habituelles.

Et l'identité de l'heureux locataire est, elle aussi, intéressante. Il s'agit de Gérard Angel, un ancien du journal d'extrême droite *Minute*, devenu par la suite rédacteur en chef des pages politiques du *Progrès*, avant de fonder à Lyon un journal satirique, *Les Potins d'Angèle*. Lesquels *Potins d'Angèle* n'ont pas hésité à dire de temps à autre tout le bien qu'ils pensaient de la SACVL en général et de Jean-Paul Clément en particulier. Témoin, cet article que l'on peut consulter ci-dessous, qui applaudit au désendettement auquel est parvenue la société sous l'autorité de son directeur général :

(Cliquer sur le document pour l'agrandir)



« *En trois ans* », depuis la nomination de Jean-Paul Clément à la direction générale, « *le ciel s'est largement éclairci [...]* ; *la situation financière de la société s'est très largement redressée* », applaudit ainsi le journal.

Interrogé par Mediapart sur le montant de ces travaux, Gérard Angel s'est défendu de toute relation de connivence avec Jean-Paul Clément : « *Je ne connais pas le montant des travaux que je n'ai ni de près ni de loin commandés. Ce que je sais, c'est que l'appartement était auparavant dans un état de délabrement avancé. Il a été remis aux normes, sans luxe* », nous a-t-il déclaré (on trouvera toutes ses observations sous l'onglet Prolonger de cet article). Jean-Paul Clément lui-même nous a fait valoir que le montant de ces travaux n'avait rien d'exorbitant pour un appartement qui avait été occupé pendant près de trois décennies par le locataire précédent.

Dans le lot des nouveaux dirigeants d'Adoma, il en est d'autres, qui ne susciteront pas la polémique ou même font plaisir aux associations attachées au droit au logement. Ainsi, le nouveau président du conseil d'administration d'Adoma sera Patrick Doutreligne, l'ex-délégué général de la fondation Abbé-Pierre. Mais son arrivée ne sera sans doute guère suffisante pour contenir toutes les autres controverses...

Boite noire

Mis en ligne ce jeudi 28 mai à 9H du matin, cet article a été légèrement modifié vers 11 heures. J'avais indiqué que Jean-Paul Clément entrait également au conseil d'administration, ce qui est inexact. Cette erreur a donc été corrigée.

Le 4 juin, nous avons par ailleurs reçu un texte présenté comme un droit de réponse, de Jean-Philippe Gasparotto, secrétaire de l'Union des syndicats CGT

du groupe Caisse des dépôts. On trouvera ce texte sous l'onglet "Prolonger" ainsi que dans un article séparé, **qui est accessible ici**.

Prolonger

En réponse à nos questions sur le montant des travaux effectués dans son appartement, Gérard Angel nous a fait la déclaration suivante :

« Je connaissais M. Clément comme je connais à peu près tous les directeurs des institutions dépendant de la mairie. Côté "service" que m'aurait rendu M Clément, je tiens à vous préciser qu'il a surtout réévalué le loyer du logement que je loue. Le précédent occupant payait un loyer symbolique pour, il est vrai, un logement aussi sale que délabré. Je ne connais pas le montant des travaux que je n'ai ni de près ni de loin commandés. Ce que je sais, c'est que l'appartement était auparavant dans un état de délabrement avancé. Il a été remis aux normes, sans luxe. Le parquet reste pour l'essentiel d'origine et commence d'ailleurs à s'enfoncer ce qui semble bien montrer qu'on est loin du "superflu" évoqué. Plusieurs cheminées sont cassées. Les placards ne ferment pas. Il n'y a pas de baignoire mais simplement une douche dans la salle de bains. J'ai financé moi-même l'installation de la cuisine. Quant au loyer, il dépasse les 1 700 euros par mois c'est-à-dire qu'il se situe dans la fourchette plutôt haute du marché. Certains locataires dans l'immeuble (ils sont probablement là depuis plus longtemps) payent un loyer nettement moins élevé. »

On lira par ailleurs ci-dessous la « demande de soutien » que la commission exécutive du syndicat CGT d'Adoma a adressée le 7 avril à Philippe Martinez, le nouveau secrétaire général de la CGT.

« Cher Camarade,

Nous avons besoin de ton soutien.

En effet, depuis plusieurs années nous combattons le désengagement de l'état dans notre entreprise : Adoma (Ex Sonacotra).

Nous avons manifesté le 28 mars 2011 avec plus de 1000 salariés contre cette prise de contrôle, nous avons rencontrés nos ministères de tutelles (Logement, Intérieur, Finances) à plusieurs reprises

pour porter la défense de l'insertion des plus démunis par le logement en accord avec nos revendications confédérales. La privatisation d'Adoma a été dénoncée par la presse, par les politiques que nous avons interpellés, par des associations et des syndicats au travers d'une pétition en ligne.

Notre bataille s'est toujours faite dans le respect des orientations confédérales. Pour nous la garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société. Il s'agit d'une responsabilité régalienne de l'état que de préserver le logement public d'autant plus que les publics que nous accueillons n'ont pas d'autre alternative pour avoir un toit. C'est pourquoi notre combat a toujours été en défense de l'intérêt général qui doit prévaloir sur la logique de profit.

Notre bataille a déchaîné les foudres des directions générales d'Adoma et du groupe SNI qui n'ont pas hésité à nous menacer, à nous discriminer, mais aussi à nous attaquer de façon nauséabonde au travers d'articles de presse (voir en pièces jointes « La CGT a-t-elle pris dans la caisse des ex-foyers Sonacotra? » et « Adoma prêt à basculer dans la CDC »). Malheureusement, on trouve dans chacun de ces articles des références à la position de la CGT CDC qui est favorable à cette montée au capital, ce que n'a pas manqué de nous rappeler notre direction lors des diverses réunions de négociation devant les autres organisations syndicales.

Les actions du Secrétaire de la CGT CDC (Jean-Philippe Gasparotto) vont donc à l'encontre de toutes les actions que nous avons mise en place pour défendre les salariés et les missions d'Adoma : nous pensons qu'une forte connivence existe entre lui et André Yché (Président du Directoire du Groupe SNI) depuis qu'il a été détaché auprès de la direction SNI.

De plus la politique actuelle du Groupe SNI semble plus que paradoxale : Elle s'affiche en matière de logement social (CF La prise de contrôle d'Adoma), tout en prônant la construction de logements plus chers et moins sociaux, dit[s] « intermédiaires ». Du coup, on ne peut que douter de l'engagement de ses

dirigeants pour « l'intérêt général ». Et le silence de la CGT SNI et CDC sur les différentes dérives du groupe ne [fait] que renforcer nos doutes sur la défense des orientations confédérales sur le logement par ces syndicats.

Enfin, la vente des logements sociaux au GIC (organisme collecteur du 1 %) est organisée par l'UESL-Action Logement : Notre crainte est que le nouveau directeur général de l'UESL-Action Logement (Bruno Arbouet ancien directeur général d'Adoma), qui se vante de son amitié avec Jean-Philippe Gasparotto et qui a organisé la communication nauséabonde sur la CGT Adoma, ne relaye la politique de spéculation du Groupe (amplement dénoncées dans plusieurs enquêtes de Mediapart) au sein de cet organisme paritaire.

La FNCSBA, en la personne de Serge Pléchet, nous a apporté son soutien (que tu trouveras en Pièce Jointe).

Avec cette prise de contrôle d'Adoma par le groupe SNI, les salariés de notre entreprise ont besoin de pouvoir compter sur la CGT. Et notre syndicat : la CGT Adoma a lui aussi besoin de l'appui officiel de la confédération à son combat.

En attendant ton soutien, nous nous tenons à ta disposition pour te rencontrer et t'apporter plus de détails sur l'ensemble de ce combat.

Syndicalement,

La CE CGT Adoma »

A la suite de la publication de mon article, nous avons reçu le 4 juin un droit de réponse de Jean-Philippe Gasparotto, secrétaire de l'Union des syndicats CGT du groupe Caisse des dépôts. Bien que le texte adressé à notre journal ne réponde pas à toutes les exigences prévues par la loi en matière de droit de réponse, et qu'il m'impute notamment des déclarations dont je ne suis pas l'auteur, Mediapart a pris la décision de mettre en ligne ce texte, voulant ainsi manifester sa conception très extensive du droit de réponse et son attachement au contradictoire. Voici donc ci-dessous ce droit de réponse -

Droit de réponse à l'article de Laurent MAUDUIT publié le 28/05 2015 sous le titre « Logement social : controverses autour des administrateurs d'ADOMA ».

Personnellement mis en cause ainsi que mon syndicat (Union des syndicats CGT du groupe Caisse des dépôts/ CGT caisse des dépôts/CGT SNI) et ma fédération (Fédération CGT des Finances) au travers d'un certain nombre d'insinuations blessantes et d'allégations mensongères contenues dans cet article, je souhaite apporter les précisions suivantes :

Laurent MAUDUIT indique à plusieurs reprises que la prise de contrôle d'ADOMA par la SNI, filiale immobilière d'intérêt public de la Caisse des dépôts, constitue une privatisation. Il s'agit d'une ineptie dangereuse. Pourquoi ?

L'accord conclu entre l'Etat et la SNI, approuvé par le conseil d'Administration d'ADOMA, le 6 mai 2015, indique clairement que ADOMA conservera « sa structure propre de société d'économie mixte d'Etat, maintiendra l'absence de lucrativité et que l'Etat et la SNI décideront conjointement des orientations patrimoniales de la société... Conformément au pacte signé en 2010, la SNI, après avoir redressé Adoma, en deviendra l'actionnaire majoritaire et l'Etat détiendra plus de 42 % du capital ». Rappelons que la SNI, dotée du statut de société d'Economie mixte est une filiale à 100 % de la Caisse des dépôts dont le conseil de surveillance est présidé par le Directeur Général de la caisse des dépôts, Pierre-René LEMAS. La Caisse des dépôts est un Etablissement public, donc une personne morale de droit public et un « démembrement de l'Etat » dont la particularité est d'être placée sous l'autorité du Parlement, incarnée par une commission de surveillance aujourd'hui présidée par le député ultra libéral bien connu, Henri EMMANUELLI ! Au terme de la loi, « la caisse des dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays ... ». En conséquence, aucune once de propriété privée ne sera présente au capital d'ADOMA en juin 2015 au contraire d'ailleurs de la situation qui prévalait avant 2010 où les groupes privés Caisse d'épargne ou

encore Polylogis/Logirep étaient présents au capital. Ceci signifie donc que dans le cadre du futur conseil d'administration, **aucun administrateur ne sera porteur de la défense d'intérêts d'actionnaires privés.**

Mais cela ne suffit pas à convaincre Laurent Mauduit qui craint « *qu'en entrant définitivement dans le giron de la SNI, qui assure la gérance de l'entreprise depuis 4 ans, ADOMA ne soit soumise à la logique financière de son actionnaire ...* ». Selon lui, la SNI se serait détournée de ses « *missions sociales pour se recentrer prioritairement sur le logement intermédiaire et surtout financer son développement en recherchant des gisements de plus-values latentes* ». En matière de dérive financière, on pourrait rétorquer que le rapport public de la Cour des comptes de 2013, fait état sur la période 2005-2010 (soit avant la reprise en gestion par le groupe SNI) « *des irrégularités et des graves dysfonctionnements qui ont entaché la gestion d'ADOMA notamment en matière d'acquisition d'immobiliers anciens.... alors que dans le même temps, cette société (majoritairement contrôlée par l'Etat) souscrivait des contrats spéculatifs (contrats financiers de swaps à taux variable) dangereux qui ont entraîné des pertes et des risques importants* ».

Mais venons en à cette question du logement intermédiaire : Le groupe SNI gère aujourd'hui 271 320 logements dont 185 390 logements sociaux répartis dans les 13 organismes HLM qu'elle regroupe et 85 930 logements intermédiaires essentiellement dédiés à des « *clientèles réservataires* »

type Défense Nationale ou autre conformément à sa mission initiale. Depuis 2014, le logement intermédiaire est devenu un dispositif réglementaire nouveau conduisant à offrir aux locataires l'accès, en zones urbaines tendues (Ile de France, PACA et grandes métropoles), à des logements aux loyers réglementés inférieurs de 15 à 20 % à ceux du marché. Ouverts aux salariés et ménages dont les ressources sont à la fois trop élevées pour bénéficier d'un logement social et trop faibles pour accéder à la propriété ou au « *marché immobilier libre* », les logements intermédiaires peuvent opportunément faire l'objet de droits de réservation gérés par des

employeurs publics ou privés. Ce dispositif devrait en outre permettre de « *libérer* » certains logements sociaux actuellement occupés par des ménages payant un surloyer parce qu'excédant le plafond de ressources HLM. Autre avantage : il ne pèse pas sur les moyens financiers dédiés au financement du logement social et très social puisqu'il est financé par des fonds alimentés par des investisseurs institutionnels (banques, sociétés d'assurances, fonds de retraite public type ERAFP, IRCANTEC...). Par ailleurs, grâce à l'insistance de notre syndicat notamment, tout programme de construction de logements intermédiaires doit inclure la construction de 20 à 30 % de logements sociaux sur sa zone. Avec ADOMA pour le logement des plus démunis et des travailleurs migrants, le logement intermédiaire vient donc compléter à l'autre bout de la chaîne pour le logement des salariés et classes moyennes en zone urbaine tendue, la « *gamme du parcours résidentiel* » offerte par l'opérateur immobilier public du groupe Caisse des dépôts, qu'est la SNI. **Il n'y a donc pas là de logique de privatisation, c'est exactement le contraire.** Toutefois, nous considérons qu'il faut être très vigilant sur cette question ; le logement intermédiaire doit rester strictement limité aux besoins car nous pourrions bien assister demain comme nous l'avons connu naguère pour l'accession sociale à la propriété à une campagne pour faire intégrer les logements intermédiaires aux quotas de logements sociaux prévus par les lois SRU et ALUR et ainsi d'en dévoyer les effets ... les élus préférant en règle générale, sous la pression des riverains, loger les salariés moyennement rémunérés que les ménages les plus démunis .

Sur la question des « rotations d'actifs » et de la réalisation des plus-values latentes, Laurent Mauduit soulève en revanche une vraie question qui n'est hélas pas propre à la SNI mais commune à tous les bailleurs sociaux soucieux de développer leur parc de logements et qui ne disposent pas des fonds propres nécessaires à l'autofinancement de leurs programmes. Du fait du désengagement continu de l'Etat (aide à la pierre qui plafonne aujourd'hui à 400 millions

d'euros) dans le financement de la construction et de la réduction des capacités d'investissement des collectivités territoriales, la part d'autofinancement s'est progressivement accrue pour dépasser maintenant en moyenne les 15 %. La tentation est grande alors de se défaire de certains logements, le plus souvent en bloc et auprès d'autres bailleurs sociaux, pour reconstituer ses fonds propres et financer de nouveaux programmes de constructions (en général un logement vendu pour 2 construits). Déjà dans ces colonnes, je soulignai en février 2014 sur mon blog, les dangers d'une telle évolution en écrivant : « *Les sociétés HLM sont obligées en l'état actuel d'augmenter leurs fonds propres. Cette opération ne peut se réaliser que par la vente d'une partie de leur patrimoine en bloc ou à l'unité ou par le développement d'opérations immobilières plus lucratives. ... il faut absolument encadrer cette évolution très dangereuse ? Une des solutions consiste dans l'augmentation de la quotité de prêt consentie sur fonds d'épargne par la CDC et dans le rallongement de la durée d'amortissement....* ».

Pour conclure sur cet aspect, **je voudrais dire combien est lourde de conséquence l'affirmation selon laquelle seules les administrations d'Etat sont à même de gérer la mise en œuvre de missions publiques ou d'intérêt général. Ceci vient tout simplement saper les bases de la conception française des services publics, en partie fondée sur le concept d'Etablissement public voire de société d'économie mixte. Cela invalide par ailleurs l'idée d'un pôle public financier tel que le revendique par exemple la CGT. S'agissant du groupe Caisse des dépôts et de son histoire, nous l'avons déjà subi : c'est sur cette base que M.BALLADUR a tenté de démanteler la CDC dans les années 90 ; c'est avec cette conception que la CAECL, Etablissement public, a été transformée en société anonyme et privatisée pour devenir CLF/DEXIA. Idem pour la CNP que nous avons toutefois conservée grâce à notre lutte dans le giron public et plus récemment pour IXIS devenu NATIXIS.**

J'en viens maintenant aux allégations blessantes et infâmantes de Laurent MAUDUIT qui insinue que c'est en raison d'une « forte connivence avec le « patron de la SNI : André YCHE et avec la direction de la CDC, qui auraient fait comprendre qu'ils avaient Jean-Philippe GASPAROTTO (responsable de la CGT CDC) dans leur poche » que j'aurai été nommé administrateur d'ADOMA ... « pour y défendre la logique de la privatisation contre laquelle s'insurge le syndicat CGT d'ADOMA » ! Bien évidemment, on comprend aussi que j'aurais entraîné avec moi la CGT Caisse des dépôts, la CGT SNI, l'USCD CGT ... et même sans doute la fédération CGT des finances dans cette coupable dérive!

A lire Laurent MAUDUIT on pourrait penser que finalement dans cette affaire de prise de contrôle d'ADOMA par la SNI, il n'existerait d'un côté que JP GASPAROTTO, « vendu aux patrons » et la CGT CDC/SNI favorables au projet et de l'autre, la vertueuse CGT ADOMA qui lutterait contre cette honteuse privatisation.

Il est temps de rétablir la vérité des faits :

Je préciserai d'emblée que, quoi qu'investi de mandats syndicaux (secrétaire général de la CGT groupe Caisse des dépôts et secrétaire du comité de groupe Caisse des dépôts (CMIC)), je ne suis pas permanent mais fonctionnaire de la Caisse des dépôts en activité et doté du grade d'attaché principal d'administration de l'Etat. **Mis à la disposition de la SNI (c'est-à-dire, en clair, que je suis rémunéré par la CDC sur la base de la moyenne de mon grade et de mon ancienneté) en qualité de chargé de développement du logement social, c'est au titre de cette mission et peut être un peu en vertu de quelques compétences dans ce domaine, que la SNI m'a proposé d'intégrer le conseil d'administration d'ADOMA.** J'y siégerai donc aux côtés des représentants de l'Etat et de la SNI et de personnalités qualifiées telles que **notamment Patrick DOUTRELIGNE (ex délégué général de la fondation Abbé Pierre) , nommé président du conseil d'administration qui sera certainement ravi d'apprendre qu'il va piloter une**

structure en voie de privatisation et de Jean-Pierre BALLIGAND (ancien député et ancien président de la commission de surveillance de la CDC).

Ce mandat est évidemment bénévole et ne donne lieu à aucun pouvoir particulier. La proposition de cette nomination m'avait d'ailleurs été faite dès 2009/2010 et j'en avais alerté le délégué syndical central CGT d'ADOMA de l'époque qui n'y avait vu de problèmes. Mais ça c'était avant ! **Cette nomination n'a pas abouti car le directeur général de la CDC d'alors,**

Augustin de ROMANET et le gouvernement Sarkoziste ont freiné des quatre fers la montée de la Sni au capital d'ADOMA, pourquoi ? cela devrait interroger Laurent MAUDUIT !

A ceux qui s'interrogeraient sur le risque de conflit d'intérêt entre un tel poste d'administrateur et la détention de mandats syndicaux, je répondrais d'une part qu'un administrateur n'est pas un mandataire social, et que dans le giron public, cette situation arrive à de nombreux cadres fonctionnaires ou agents de l'Etat, notamment dans les SEM et les organismes de logements sociaux. Au sein de la CDC, nous avons ainsi vécu, il y a quelques années, la nomination d'un des principaux responsables de la CFDT à la présidence du conseil d'administration d'OSICA, principale ESH du groupe SNI en Ile de France, sans y voir le moindre problème compte tenu des compétences de l'intéressé. **Enfin pour clore sur cet aspect, il est bien évident que si le moindre risque de conflit d'intérêt apparaissait ou si d'aventure la moindre perspective de privatisation d'ADOMA ou de détournement de son patrimoine se faisaient jour, je démissionnerai immédiatement de ce mandat.**

Quant aux allégations de collusion voire de connivence de moi-même ou de mon syndicat avec le « patron de la SNI », elles ne reposent évidemment sur aucun fait ou écrit précis mais prospèrent sur le terreau de la calomnie... Les faits en l'occurrence démontrent le contraire : ces dernières années, moi-même et mon syndicat (CGT CDC ou CGT SNI) sont les seuls à s'être opposés publiquement à certains projets portés par la direction de la SNI : qu'ils

s'agissent du projet de cession de la société HLM du Limousin, ou encore d'une vague projet d'ouverture de capital, de la contestation de certains recrutements ou de certaines rémunérations au sein de la direction de la SNI ... **ou encore beaucoup plus récemment du projet de prise de contrôle par Action Logement via le collecteur GIC, des sociétés HLM de province du groupe SNI... je note d'ailleurs que Laurent MAUDUIT, destinataire du communiqué sur ce sujet, n'en a pas fait état.**

Quant à la relation avec la CGT ADOMA et plus largement quant au positionnement des organisations syndicales d'ADOMA et du groupe Caisse des dépôts ou SNI sur le sujet. Rétablissons la aussi la vérité :

- Moi-même et mes camarades de la CGT SNI/CDC sont allés à la rencontre du syndicat CGT ADOMA dès 2009/2010. Nous avons même sur place et à leur demande participé à une assemblée générale des personnels pour échanger avec eux sur la SNI et le groupe CDC.

- Nous avons ensuite assisté au rassemblement de mars 2011 appelé par les syndicats d'ADOMA.

- Dans le cadre de mon mandat de secrétaire du comité de groupe Caisse des dépôts, j'ai toujours fait état de l'opposition du syndicat CGT ADOMA au projet de prise de contrôle par la SNI. Pour faire échos aux craintes exprimées par ce syndicat, nous avons, formulé 3 conditions préalables à cette perspective (alors que tous les autres syndicats représentatifs du groupe CDC y étaient favorables sans condition): Respect des missions spécifiques d'intérêt général confiées à ADOMA et de sa stratégie patrimoniale ; Respect des identités professionnelles spécifiques des personnels. Adhésion majoritaire des salariés d'ADOMA au projet.

Ceci posé. Nous devons constater que :

- Par communiqué intersyndical daté de décembre 2014, les 5 syndicats représentatifs du groupe caisse des dépôts (CGT(1^{er} syndicat au sein du groupe),

CFDT, UNSA, FO, CGC) représentant 94 % du personnel du groupe ont donné leur accord à cette perspective.

- Le comité d'entreprise d'ADOMA consulté le 30 janvier 2015 a rendu un avis positif à la prise de contrôle par 10 voix (CFDT,SUD,UNSA ...) contre 1 (CGT : 3ème organisation).

- Le comité central d'entreprise de la SNI a pour sa part rendu un avis positif unanime. CGT(1^{er} syndicat au sein du groupe SNI) , CGC, UNSA ... et même le représentant du SNUP FSU, dont le syndicat se dit, à l'extérieur, opposé à ce projet a voté pour !!!

- Démonstration est faite que la très grande majorité des personnels de ADOMA comme du groupe SNI, comme du groupe CDC est, via ses représentants, favorable au projet ... Rien ne justifie ni n'autorise cette injuste accusation qui veut que tout ceci soit lié à la connivence alléguée entre un représentant syndical et « un patron ».

Enfin Laurent MAUDUIT, sans doute dans l'optique de parachever son portrait d'un « syndicaliste corrompu ou « vendu au grand

capital » en profite pour affubler la fédération CGT des Finances (notre fédération d'affiliation) de « penchants droitiers » tout en soulignant paradoxalement son implication dans la fondation d'ATTAC ou sa proximité avec le DAL !!!

Cette dernière absurdité révèle une grave méconnaissance de la CGT et de son histoire.

On se demandera vainement pourquoi cette polémique est entretenue et qui plus est pourquoi elle est relayée par un journal et un journaliste aussi sérieux que Mediapart et Laurent Mauduit.

Une chose est sûre, elle permet de masquer les vrais risques de démantèlement et de privatisation de l'ensemble du logement social et très social qui arrivent à grands pas avec le projet porté par le MEDEF et soutenu par le gouvernement et la plupart des syndicats, de regroupement en une seule holding de l'ensemble des collecteurs et sociétés HLM qui leur sont liés ; soit la constitution d'une espèce de mastodonte immobilier contrôlant 20 % du parc HLM sous la férule du patronat !

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.